



RAID ROSE DE CHATU

Règlement officiel marches et courses non chronométrées • Édition 2026

Présentation

Le Raid Rose de Chatu propose deux disciplines, marche ou course, il donne le top départ d'octobre rose, prévention du cancer du sein.

Trois parcours

- Une marche de 3 km (parcours familial) de 5 km – de 10 km : ouverte à toutes et à tous (aucun certificat médical n'est requis).
- Une course de 5 ou 10 km **non chronométrée**.

DOCUMENTS à fournir

Les parents des mineurs qui inscrivent leurs enfants sur le web, doivent remplir le questionnaire santé et signer l'attestation.

Vous pouvez vous procurer les documents sur notre site www.acc26.fr ou les demander par mail acc26@orange.fr

Sur place les parents devront signer l'autorisation parentale et la décharge de responsabilité.

Les enfants mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable pendant toute la durée de l'évènement.

Pour les enfants de moins 11 ans, courir représente un danger, la règle sera affichée sur place.

En validant leur inscription, les participants attestent sur l'honneur être aptes à participer à l'épreuve choisie.

Départs

- 10h00 pour les marcheurs
- 10h30 pour les coureurs

Un échauffement animé par un coach sportif est vivement conseillé ¼ d'heure avant chaque départ.

Dossards

Le retrait des dossards aura lieu le samedi 26 septembre 2026 de 13h30 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 8h30 jusqu'à ¼ d'heure avant les départs. Chaque dossard est nominatif et doit être porté de façon visible.

Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via HelloAsso jusqu'au 25 septembre 2026 minuit et sur place aux mêmes jours et horaires que le retrait des dossards.

L'inscription devient définitive une fois que le règlement est effectué.

Assurances

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

Chaque participant doit être personnellement assuré pour les dommages corporels qu'il pourrait subir ou causer.

Montant des inscriptions

- Gratuit pour les moins de 11 ans
- 15 € : marche ou course non chronométrée

Droit à l'image

En participant à l'évènement, chaque participant autorise l'association à utiliser gratuitement son image sur tout support de communication lié au Raid Rose de Chatu.

Cette autorisation est accordée sans limitation de durée, pour les supports papier, numériques et réseaux sociaux liés à la communication de l'évènement.

Annulation pour Force majeure

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires, voire d'annuler l'évènement, sans préavis, en cas de force majeure ou de circonstances mettant en danger la sécurité des participants, des bénévoles ou du public.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure ou motifs légitimes d'annulation : les intempéries, une alerte météo, une catastrophe naturelle, une crise sanitaire, une décision administrative ou préfectorale, un incident technique ou tout autre évènement indépendant de la volonté de l'organisateur.

En cas d'annulation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être exigé.

Sécurité

L'organisateur pourra également décider d'interrompre ou de neutraliser une épreuve si les conditions de sécurité l'imposent.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité données par l'organisation, les bénévoles et les services de secours. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ayant un comportement dangereux, irrespectueux ou contraire au bon déroulement de l'évènement, sans remboursement possible.

Les participants sont seuls responsables de leurs effets personnels. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.

Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Romans le 31 mai 2026

La présidente, Claire Lavayssière



RAID ROSE DE CHATU

Règlement officiel de la course chronométrée • Édition 2026

PRÉSENTATION

Le Raid Rose de Chatu propose une course chronométrée.

L'épreuve est organisée par l'ACC26, ci-après dénommé « l'Organisateur ». L'épreuve se déroule le 27 septembre 2026 à Chatuzange le Goubet.

CONDITIONS DE PARTICIPATION & JUSTIFICATIFS

La course est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2010 et avant. Conformément aux règles de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), la participation à l'épreuve chronométrée est conditionnée à la présentation obligatoire :

D'une **licence athlétisme** (FFA) en cours de validité à la date de l'épreuve.

Ou, pour les non-licenciés, d'une **attestation de fin de Parcours Prévention Santé (PPS)** valide, comportant un **numéro d'identifiant unique généré exclusivement sur la plateforme officielle pps.athle.fr**

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR ET FAUSSE DÉCLARATION DU NUMÉRO PPS

Le participant certifie sur l'honneur l'exactitude de l'identité déclarée lors de son inscription ainsi que la **validité stricte du numéro PPS** fourni.

Nullité de la responsabilité de l'Organisateur : En cas de **fausse déclaration**, de transmission d'un numéro PPS falsifié, expiré, appartenant à un tiers, ou usurpé, **l'Organisateur décline expressément toute responsabilité juridique, civile ou pénale.**

Exclusion de couverture : Le participant est informé qu'une fausse déclaration invalide d'office l'assurance de l'événement en ce qui le concerne. En cas d'accident médical ou de dommages matériels/corporels survenus au cours de l'épreuve, le participant assume l'entière responsabilité des conséquences financières et juridiques de ses actes.

Sanctions immédiates : Toute fraude constatée sur le numéro PPS ou l'identité du coureur entraînera l'**annulation immédiate de l'inscription**, la disqualification de l'épreuve sans aucun remboursement des droits d'engagement, ainsi que l'interdiction de prendre le départ. L'Organisateur se réserve le droit d'engager des poursuites pour faux et usage de faux.

ARTICLE 4 : CHRONOMÉTRAGE ET DOSSARDS

Le chronométrage sera assuré par un système électronique. Chaque participant doit porter son dossard de manière visible sur la poitrine pendant toute la durée de l'épreuve. Le transfert de dossard à une tierce personne est strictement interdit sans l'accord écrit préalable de l'Organisateur et la mise à jour des justificatifs d'aptitude (PPS). L'Organisateur dégage sa responsabilité pour tout accident subi ou causé par un coureur portant un dossard non officiel ou transféré frauduleusement.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

Responsabilité civile : L'Organisateur souscrit une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés.

Individuelle accident : Il est vivement recommandé aux participants non licenciés de souscrire une assurance personnelle de dommages corporels (Individuelle Accident) couvrant la pratique de la course à pied en compétition. En cas de fausse déclaration du numéro PPS, aucune assurance liée à l'événement ne pourra être actionnée par le fraudeur.

ARTICLE 6 : DROIT À L'IMAGE & RGPD

Par sa participation à la course, chaque concurrent autorise expressément l'Organisateur à utiliser ou faire utiliser les images, photos ou vidéos prises durant l'épreuve sur tout support de communication. Les données collectées sont nécessaires à la gestion des inscriptions et des résultats, conformément à la réglementation européenne RGPD.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à la course Raid Rose de Chatu vaut **acceptation expresse et sans réserve** du présent règlement par le participant, qui renonce à tout recours contre l'Organisateur en cas d'incident résultant du non-respect de ces clauses ou d'une fausse déclaration de sa part.

Départs

10h30 (Un échauffement animé par un coach sportif est vivement conseillé ¼ d'heure avant le départ).

Dossards

Le retrait des dossards aura lieu le samedi 26 septembre 2026 de 13h30 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 8h30 jusqu'à ¼ d'heure avant les départs. Chaque dossard est nominatif et doit être porté de façon visible.

Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via HelloAsso jusqu'au 25 septembre 2026 minuit et sur place aux mêmes jours et horaires que le retrait des dossards.

L'inscription devient définitive une fois que le règlement est effectué.

Montant des inscriptions

- 20 €

Annulation pour Force majeure

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires, voire d'annuler l'évènement, sans préavis, en cas de force majeure ou de circonstances mettant en danger la sécurité des participants, des bénévoles ou du public.

En cas d'annulation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être exigé.

Sécurité

L'organisateur pourra également décider d'interrompre ou de neutraliser une épreuve si les conditions de sécurité l'imposent.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité données par l'organisation, les bénévoles et les services de secours. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ayant un comportement dangereux, irrespectueux ou contraire au bon déroulement de l'évènement, sans remboursement possible.

Les participants sont seuls responsables de leurs effets personnels. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.

Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Romans le 31 mai 2026



La présidente, Claire Lavayssière